

« La zone euro a ses subprimes : les LBO et l'Europe de l'Est »

Jean-Louis Mullenbach, associé du cabinet d'audit et de conseil Bellot Mullenbach & Associés, critique les pressions politiques sur l'IASB

par ALEXANDRE GARABEDIAN

L'Agefi : Quelle analyse faites-vous des projets de réforme de l'IASB ?

Jean-Louis Mullenbach : Avant de rentrer dans les détails, il me faut faire une remarque préalable. On fait du normalisateur comptable un bouc émissaire facile, en caricaturant les normes IFRS. L'application de la valeur de marché n'est pas aussi aveugle qu'on le dit, et pour les actifs de trading et de couverture, la juste valeur est le pire des systèmes à l'exception de tous les autres... Les banques avaient dénoncé les perversions du système, mais s'en étaient fort bien accommodées avant la crise en mettant dans leur « *trading book* » des actifs qui auraient dû être enregistrés dans leur « *banking book* ». En tout état de cause, il est préoccupant que les pouvoirs politiques se mêlent de l'élaboration des normes comptables. On oublie que ces dernières sont faites pour les investisseurs et les utilisateurs.

Est-ce à dire que l'assouplissement de la juste valeur promulgué en 2008 a nui à la lecture des comptes

Va-t-on vers une convergence entre normes américaines et européennes ?

Il faut distinguer deux choses. Les normes, et l'application qui en est faite. S'agissant du premier point, on sent l'IASB, comme les autorités de régulation, désireux d'arriver à une harmonisation d'ici à fin 2010, date à laquelle une majorité de membres du Board finiront leur mandat. L'autorité européenne semble donc prête à faire des concessions au FASB et à la SEC, ce qui n'est pas sans danger. Les IFRS sont déjà trop influencées par les normes américaines, qui privilégient l'investisseur de court terme.

Et pour le second point ?

Les normes américaines sont plus laxistes en matière de « *fair value* » et de déconsolidation, mais appliquées plus strictement. Les banques ont enregistré aux Etats-Unis des pertes abyssales parce qu'elles ont davantage fauté certes, mais aussi parce qu'elles ont préféré nettoyer leurs bilans rapidement au nom d'un principe de prudence et de réalité.

des banques ?

Le problème est que le normalisateur comptable a manqué de réactivité face à la crise et que les ajustements décidés l'an dernier l'ont été sous la pression des politiques et des banques, sans réelle réflexion. Ces ajustements s'apparentent à des replâtrages, certes nécessaires dès lors que les marchés n'étaient plus liquides. On a assisté en conséquence à un mouvement de reclassement d'actifs de trading vers d'autres catégories, mais

« En Europe, les banques préfèrent lisser les pertes dans la durée »

sans homogénéité d'un établissement à l'autre. Aujourd'hui, la lecture des annexes est donc plus utile que celle des résultats comptables et des fonds propres ressortant des comptes trimestriels des banques, qui n'ont guère de signification. Seuls les comptes consolidés annuels 2009 et 2010 permettront d'apprécier la situation du secteur, et de rétablir la vérité du moment sur les dépréciations d'actifs.

En Europe continentale, notre culture nous prédispose davantage à lisser les pertes dans la durée.

Cela signifie-t-il que les banques européennes n'ont pas assez déprécié leur actifs à risques ?

Le FMI prévoit 538 milliards de dollars de dépréciations d'actifs à constater dans les banques de la zone euro d'ici à fin 2010. La Banque centrale européenne, elle, évalue l'addition à 283 milliards de dollars. L'apparente précision de ces chiffres n'a d'égalé que leur imprécision. Le montant final sera probablement dans cette fourchette de 300 à 500 milliards de dollars. La zone euro a ses *subprimes* : les LBO, que la BCE sous-estime, et l'Europe de l'Est. Les pertes sur les prêts à effet de levier pourraient représenter le tiers de l'encours en Europe, soit environ 150 milliards d'euros. Les fonds d'investissement ont pris conscience de la gravité de la situation et ont déjà entrepris de provisionner leurs lignes de participations. Les banques commencent tout juste à abandonner leurs créances. Mais la conversion de dette en capital, qui va se développer, leur permet de

Les dernières propositions de l'IASB sont-elles aussi critiquables ?

Non, elles vont dans le bon sens, celui d'une simplification des normes et de la lecture des comptes. Sur la dette bancaire, on était arrivé à la situation absurde où le passif des banques était valorisé en valeur de marché, mais plus l'actif. Certaines banques américaines ont pu enregistrer des milliards de dollars de bénéfices au premier trimestre 2009 grâce à cette règle alors même que leur qualité de crédit se détériorait. Les établissements français ont été, de ce point de vue, plus prudents.

De même, les autres propositions de l'IASB apparaissent plutôt raisonnables. N'avoir que deux catégories d'actifs, ceux de trading en juste valeur d'une part, et ceux comptabilisés au coût historique amorti de l'autre, est une bonne chose, à condition de bien fixer le curseur. Il en va de même du provisionnement dynamique du risque de crédit, dont il reste à voir s'il sera imposé par les normes comptables ou par les normes prudentielles.

comptabiliser ces actifs au coût historique amorti, et donc de différer une partie de leurs pertes probables.

Cela rend-il nécessaires des « tests de résistance » en Europe, déjà pratiqués par certains régulateurs nationaux ?

Des stress tests européens publiés sont indispensables. Si l'on définit bien la méthode utilisée et les scénarios macroéconomiques - la BCE y travaille -, ils contribueront, avec les comptes 2009, à donner une image plus transparente de la santé des banques et à recapitaliser celles qui en ont besoin. Les établissements financiers seront également amenés à faire les investissements informatiques nécessaires, qui par le passé ont été réalisés pour répondre surtout aux besoins réglementaires, et pas suffisamment aux besoins d'appréciation et de simulation de leurs risques en cas de dégradation de la conjoncture.